

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT QUARANTE-NEUVIÈME
SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 4 mars 2004, à 10 h 15

Président: M^{me} Rajmah HUSSAIN (Malaisie)

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 949^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je tiens tout d'abord à remercier l'Ambassadeur du Mexique, M. Pablo Macedo, de m'avoir temporairement remplacée à la présidence de la Conférence la semaine dernière pour me permettre de participer au Sommet du G-15 à Caracas, au Venezuela.

Je veux également souhaiter une très cordiale bienvenue à un nouveau collègue, l'Ambassadeur Jayant Prasad, qui vient de prendre ses fonctions de Représentant permanent de l'Inde à la Conférence du désarmement. Je tiens à l'assurer de notre coopération et de notre appui dans l'accomplissement de ses nouvelles tâches. Soyez le bienvenu, Monsieur l'Ambassadeur.

Une seule oratrice est inscrite sur la liste d'aujourd'hui – l'Ambassadrice des États-Unis d'Amérique, à laquelle je donne la parole.

M^{me} SANDERS (États-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, puisque c'est la première fois que je m'exprime devant la Conférence sous votre présidence, permettez-moi de vous offrir mon appui dans l'accomplissement de vos tâches.

J'aimerais évoquer aujourd'hui la nouvelle politique des États-Unis concernant les mines terrestres, politique dont l'annonce a été faite vendredi dernier, 27 février. Les éléments de cette nouvelle politique sont, entre autres, les suivants:

À partir de 2010, les États-Unis n'utiliseront plus de mines antipersonnel ou antivéhicule persistantes, quels que soient le théâtre des opérations, l'objectif ou la région du monde considérés.

D'ici un an, les États-Unis n'utiliseront plus de mines indétectables de quelque type que ce soit.

Les États-Unis s'emploieront à faire intervenir une interdiction mondiale de la vente et de l'exportation de toutes mines terrestres persistantes, afin d'empêcher la dissémination de moyens techniques qui tuent et mutilent des civils. Aucune décision n'a encore été prise quant à la tenue d'une éventuelle conférence en la matière.

La participation du Département d'État au financement du programme des États-Unis pour l'action humanitaire de lutte contre les mines sera augmentée de 50 % par rapport au niveau de l'exercice 2003, pour se chiffrer à 70 millions de dollars.

Les États-Unis continueront à œuvrer autant que possible pour l'universalisation de la Convention sur certaines armes classiques et pour la négociation d'un nouveau protocole sur les mines antivéhicule.

(M^{me} Sanders, États-Unis d'Amérique)

Comme indiqué dans la note d'information que j'ai demandé au secrétariat de distribuer, les États-Unis sont attachés à l'élimination des risques présentés par les mines terrestres d'un point de vue humanitaire. Nous pensons que cette nouvelle politique est celle qui nous faut et nous ne voulons l'imposer à personne. Elle répond directement au problème humanitaire crucial posé par la plupart des mines terrestres dans le monde aujourd'hui: leur trop longue durée de vie. Nous sommes la première grande puissance militaire à renoncer à toutes les mines terrestres indétectables et à toutes les mines terrestres persistantes.

Vendredi dernier, l'Ambassadeur du Canada en poste à Washington a relevé les divergences de vues entre nos deux pays concernant la question de la Convention d'Ottawa, mais nous apprécions qu'il se soit aussi félicité de la volonté déclarée, ferme et manifeste, du Gouvernement des États-Unis de continuer à lutter contre les gros problèmes humanitaires posés par les mines terrestres. Il s'est également félicité des intentions déclarées des États-Unis concernant les mines terrestres persistantes et leur détectabilité, ainsi que de l'augmentation annoncée de la contribution financière des États-Unis aux opérations de déminage.

Je tiens à souligner que nous sommes sensibles aux efforts que les partisans de la Convention d'Ottawa et d'autres pays ont entrepris dans l'espoir de venir à bout des problèmes humanitaires posés par les mines terrestres, et nous avons hâte de travailler avec eux pour atteindre notre objectif commun.

Je souhaite, en outre, noter que notre nouvelle politique complète la proposition concernant un protocole sur les mines antivéhicule dont 30 États parties à la Convention sur certaines armes classiques se sont portés coauteurs. Nous avons hâte de travailler avec toutes les parties intéressées lorsque le Groupe d'experts des États parties à la Convention se réunira à Genève, la semaine prochaine.

Je demande que la note d'information sur la nouvelle politique des États-Unis concernant les mines terrestres soit distribuée en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadrice des États-Unis d'Amérique de son intervention concernant les mines terrestres. D'autres délégations souhaitent-elles intervenir aujourd'hui? Le nouvel Ambassadeur d'Inde souhaite prendre la parole.

M. PRASAD (Inde) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, je vous remercie de vos chaleureuses paroles de bienvenue. En ma qualité de chef de la délégation indienne, je tiens à vous assurer que nous continuerons à appuyer la présidence et à travailler en étroite collaboration avec les membres et les observateurs de la Conférence du désarmement.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Inde. Nous avons aussi hâte de collaborer avec lui.

Avant de poursuivre nos travaux, j'aimerais faire l'annonce suivante, dont j'ai déjà fait part hier matin aux coordonnateurs de groupe: j'ai l'intention, en tant que Présidente en exercice de la Conférence du désarmement, d'inviter toutes les délégations à participer à des consultations officieuses ouvertes à tous sur la question du programme de travail de la Conférence. Ces consultations, auxquelles vous êtes tous invités, auront lieu le mardi 9 mars 2004, à 10 heures,

(La Présidente)

ici même, dans la salle du Conseil. Je serais très reconnaissante à tous les participants s'ils pouvaient s'y préparer. Ces consultations officielles permettront aux délégations intéressées d'avoir de réels échanges sur la façon de faire avancer les choses à la Conférence.

Nous avons un dernier point à examiner aujourd'hui. Vous vous en souvenez sans doute, lors de la séance plénière du 12 février 2004, la Conférence a adopté une décision concernant la participation accrue de la société civile aux travaux de la Conférence du désarmement. Au paragraphe 5 de cette décision, il est notamment question d'une procédure de sélection qui sera mise en place pour examiner les demandes des organisations non gouvernementales qui souhaiteront prendre la parole à la Conférence. À cet égard, j'ai demandé au secrétariat de préparer un document d'information sur une telle procédure. Suite à cette demande, le secrétariat a établi le document qui vous est actuellement distribué. J'espère qu'il vous apportera quelques idées et qu'il facilitera l'élaboration d'une procédure de sélection permettant d'examiner les demandes des organisations non gouvernementales souhaitant s'exprimer devant la Conférence. Je tiens à souligner que, comme cela a été prévu dans la décision elle-même, cette procédure ne s'appliquera qu'après l'adoption du programme de travail de la Conférence.

J'invite le secrétariat à prendre la parole s'il a d'autres observations à faire concernant ce document. M. Román-Morey, souhaitez-vous faire d'autres observations? Vous avez la parole.

M. ROMÁN-MOREY (Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement) (traduit de l'anglais): Je voulais simplement informer la Conférence que le document qui va vous être distribué est un document d'information général qui renferme des éléments susceptibles d'être utiles lorsque la Conférence procédera à l'examen du futur mandat.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie M. Román-Morey de cette brève explication. J'espère que les membres des délégations prendront le temps de lire ce document.

Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

Nos travaux sont terminés pour aujourd'hui.

Concernant le calendrier des réunions de la semaine prochaine, je vous rappelle que des consultations officielles ouvertes à tous, consacrées à la question du programme de travail de la Conférence, auront lieu le mardi 9 mars 2004, à 10 heures, dans cette salle. N'oubliez donc pas de vous y préparer.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 11 mars, à 10 heures, toujours dans cette salle, et je vous rappelle que, le 11 mars, nous célébrerons la Journée internationale de la femme. J'espère que vous serez tous présents, compte tenu du rôle très important que les femmes jouent dans nos vies. En tant que femme et que Présidente de la Conférence, j'espère vous y voir tous.

Avant de lever la séance, je donne la parole au secrétariat, qui a une communication à nous faire.

M. ROMÁN-MOREY (Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement) (traduit de l'anglais): Le coordonnateur du Groupe des 21 a demandé au secrétariat d'annoncer qu'une réunion du Groupe des 21 aurait lieu dans cette salle, immédiatement après la présente séance plénière.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie le secrétariat de cette information. Les membres du Groupe des 21 sont donc invités à en prendre bonne note. Si personne ne souhaite prendre la parole, je vais lever la séance.

La séance est levée à 10 h 25.
